

# Devis d'évaluation – 501\_551.A0

## *Programmes de musique*

---

### Comité d'évaluation

**Martin Durand**

enseignant en techniques professionnelles (interprétation en musique populaire)

**Louise Lessard ou Dominique Morel** (en alternance)

Enseignantes en musique préuniversitaire (volet classique)

**Mario Vigneault**

enseignant en techniques professionnelles (interprétation en théâtre musical)

**Viviane Ellis**

conseillère pédagogique

**Éric St-Jean**

directeur adjoint à la Direction des études

Adopté en département le 20 novembre 2019

Adopté par les comités de programme le 10 décembre 2019

## Table des matières

Comité d'évaluation.....	1
Contexte .....	3
Nécessité d'une évaluation .....	3
Mandat du comité d'évaluation du programme .....	4
Orientations.....	4
Enjeux et objectifs.....	5
Tableau 1 – Enjeux et objectifs pour l'évaluation synchrone des programmes de musique (501_551.A0) .....	5
Échéancier.....	15
Tableau 2 – Devis d'évaluation (Automne 2019).....	15
Tableau 3 – Rapport d'évaluation (Hiver 2020) / proposition.....	16

## Contexte

Les programmes de musique du Collège Lionel-Groulx sont offerts dans deux secteurs : le programme de musique préuniversitaire, *Volet classique* (jumelé à trois doubles DEC) initialement implanté en 1980, puis révisé par compétences en 2002 et le programme de musique technique professionnelle initialement implanté en 1993, puis décliné en trois voies de spécialisation, soit *Interprétation en musique populaire* implantée par compétences en 2002, *Composition et arrangement* implantée par compétences en 2004 ainsi qu'*Interprétation en théâtre musical* implantée par compétences en 2003.

### **Nécessité d'une évaluation**

Au cours des 10 dernières années, le programme de musique préuniversitaire ainsi que les trois voies de spécialisation du programme technique professionnelle ont fait l'objet, chacun dans leur secteur, d'évaluation, de révision et de bilan d'implantation. Plus spécifiquement depuis les deux dernières années, des réflexions et des questionnements communs et simultanés dans ces deux secteurs ont émergé.

Du côté du secteur technique et de ses voies de spécialisation *Interprétation en musique populaire* et *Composition et arrangement*, l'implantation de nouvelles grilles de cours en 2014-2015 a notamment soulevé des problèmes en ce qui concerne la séquence de préalables des cours de musique d'ensemble. Concernant la voie de spécialisation *Interprétation en théâtre musical*, la pertinence de certains cours implantés dans la nouvelle grille de cours en 2014-2015 a été remise en question et un manque d'heures, principalement pour l'encadrement de la diction en troisième année du programme, a été constaté. De plus, à la suite de la révision du programme *Interprétation théâtrale* (561.CO) en 2017-2018, une réévaluation du cours commun *Gestion professionnelle* (561-TGF-LG) entre ce programme et la voie de spécialisation *Interprétation en théâtre musical* devient incontournable.

Du côté du secteur préuniversitaire, depuis plusieurs années, une diminution graduelle et constante du nombre d'inscriptions d'étudiants au volet classique est observée au Collège. Plus récemment, dans les autres cégeps de la province, une diminution au niveau des inscriptions dans les programmes de musique préuniversitaires semble également s'observer (les données de 2020-2021 et 2021-2022 permettront de confirmer ou d'infirmer cette tendance). Un des facteurs pouvant contribuer à cette diminution est le fait que dans les écoles primaires et secondaires, et ce depuis de nombreuses années, les jeunes n'ont presque plus de cours de musique. Seuls quelques programmes de formation musicale intensive bien spécifiques ont résisté.

Or, cette baisse importante d'inscriptions spécifique au secteur préuniversitaire du Collège Lionel-Groulx (incluant les inscriptions aux doubles DEC) a créé un déséquilibre entre l'allocation et le financement dans ce secteur. Conséquemment, il en résulte un déficit global et récurrent depuis les dernières années quant au financement du département de musique.

Constatant le croisement entre leurs questionnements et devant le déficit itératif du financement du département de musique, les secteurs préuniversitaire et technique ont convenu de réévaluer simultanément leur secteur respectif tout en collaborant aux réflexions touchant le financement du département de musique. Une évaluation locale synchrone des deux secteurs des programmes de musique (préuniversitaire et techniques) s'est donc imposée afin de trouver rapidement des pistes de solutions à ces problèmes.

### ***Mandat du comité d'évaluation du programme***

Le comité assure la planification des travaux liés à l'élaboration de ce devis d'évaluation selon les critères, les processus et les opérations définis dans la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes* (PIGEP) et par la Direction des études de concert avec le département de musique ainsi que les quatre comités programmes (celui du programme préuniversitaire et les trois liés au programme technique). Ce comité a d'abord pour mandat de rédiger un devis d'évaluation ciblant les constats dans chaque secteur. Ce faisant, il doit garder en tête l'ouverture et la possible porosité entre les secteurs préuniversitaire et technique de façon à favoriser la pérennité ainsi que l'équilibre dans le financement du secteur préuniversitaire et, conséquemment, dans le financement global du département.

### ***Orientations***

Trois grandes orientations guident l'atteinte des objectifs établis dans ce devis.

#### ***Orientation 1***

Rechercher des solutions afin d'amortir le déficit du financement du département de musique, déficit lié au déséquilibre entre l'allocation et le financement du secteur préuniversitaire. Ces solutions devront permettre la viabilité de chacun tout en favorisant une plus-value pédagogique de l'ensemble des secteurs, et ce, dans le respect de leur spécificité respective.

#### ***Orientation 2***

Favoriser la réussite éducative des étudiants inscrits dans les programmes de musique du Collège en améliorant leur cheminement et en optimisant les contextes pédagogique et de réalisation des cours déjà existants (préalables, pondérations, activités pédagogiques, plans-cadres, etc.).

#### ***Orientation 3***

Favoriser la collaboration entre le programme préuniversitaire et le programme technique (ainsi que ses trois voies de spécialisation) dans le déploiement des orientations 1 et 2.

## Enjeux et objectifs

**Tableau 1 – Enjeux et objectifs pour l'évaluation synchrone des programmes de musique (501\_551.A0)**

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
<p><b>EFFICACITÉ</b> <i>(Le recrutement, la sélection et l'intégration des effectifs étudiants favorisent la réussite du programme d'études.)</i></p> <p><b>COHÉRENCE</b> <i>(Le programme constitue un tout intégré.)</i></p>	<p><b>Musique préuniversitaire</b> <i>Volet classique (501.A0)</i></p> <p><u>Difficulté de recrutement. Nombre d'étudiants inscrits à la baisse.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Depuis les 10 dernières années, nous assistons à une baisse d'inscription dans le secteur préuniversitaire des programmes de musique (37 demandes d'admission pour 31 étudiants inscrits en 2010-2011 à 19 demandes d'admission pour 14 étudiants inscrits en 2019- 2020).</li> </ul> <p><u>Cours de musique d'ensemble (551-MM3, 551-ML6 et 551-MM9)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une situation problématique touche particulièrement le cours de chorale. Pour atteindre la compétence <i>Interpréter des œuvres musicales comme membre d'un ensemble</i> (O1DL), les étudiants doivent actuellement faire deux sessions de chorale, le département de musique ne pouvant offrir de cours d'orchestre jusqu'à tout récemment. Or, il est arrivé à quelques reprises que les étudiants inscrits au cours soient en nombre insuffisant pour former un chœur.</li> </ul>	<p>Analyser l'efficacité du programme.</p> <p>Revoir le descriptif de programme.</p>	<p>Évaluer notamment la possibilité de diversifier l'offre de programme préuniversitaire (nous offrons uniquement le volet classique en préuniversitaire).</p> <p>Réévaluer l'encadrement et la structure pédagogiques actuellement mis de l'avant dans les cours (préalables, pondérations, activités pédagogiques, plans-cadres, etc.) et dans le programme.</p>

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le cours de petit ensemble instrumental a également la compétence <i>Interpréter des œuvres musicales comme membre d'un ensemble (01DL)</i>, mais s'adresse à des ensembles de musique de chambre, soit de 3, 4 ou 5 musiciens. Le nombre d'étudiants étant très restreint, pour avoir 4 ou 5 étudiants par classe, nous devons regrouper ensemble non seulement des étudiants de niveaux inégaux, voire incompatibles, mais aussi et surtout des instruments si différents, qu'il n'existe pas de répertoire écrit pour ce type de formation.</li> <li>&gt; La création de l'<i>Orchestre symphonique Lionel-Groulx Rive-Nord</i> à l'automne 2019, par l'intermédiaire d'un projet pédagogique, apporte une plus-value pédagogique nécessaire au secteur préuniversitaire. Toutefois, pour le moment, cet orchestre n'est lié à aucun cours. Une réflexion sur l'intégration de cet orchestre dans nos programmes de musique s'impose.</li> </ul> <p><u>Cours d'initiation au clavier (551-MM4-LG)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le cours d'initiation au clavier est actuellement offert à tous les étudiants en musique préuniversitaire de première session. Or, plusieurs étudiants dont l'instrument principal est le piano se retrouvent inscrits à ce cours, ils ont donc déjà atteint les objectifs du cours avant même de le commencer. Ces étudiants sont à un niveau plus avancé que la compétence visée.</li> <li>&gt; De plus, le cours a une pondération de 0-1-0. Est-ce qu'un cours d'initiation à un instrument peut ne requérir aucun travail personnel à la maison (pondération du 3<sup>e</sup> chiffre étant « 0 »)? Est-ce que les objectifs d'apprentissage de ce cours peuvent être atteints sans pratique personnelle?</li> </ul>		

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Cours d'interprétation en dernière année des Double DEC (MM8 et MMC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lors de la troisième et dernière année du Double DEC, les étudiants qui ne sont ni pianistes ni guitaristes n'ont actuellement qu'une demi-période de cours d'instrument par semaine, puisque l'autre demi-période est consacrée au cours de répertoire (accompagnement au piano). En effet, les étudiants du secteur préuniversitaire ont chaque session un cours d'instrument principal et un cours d'instrument interprétation, qui, lui, inclut une demi-période de répertoire. Or, la dernière année, les étudiants en Double DEC ont terminé le cours d'instrument principal et n'ont plus que le cours d'instrument interprétation (dont 25 minutes de répertoire), ce qui leur laisse seulement 25 minutes par semaine avec leur enseignant d'instrument. Cette trop courte demi-période par semaine passée avec l'enseignant d'instrument principal est insuffisante, d'autant que la dernière année du Double DEC est consacrée en général à la préparation des auditions universitaires. Dans ce contexte, les étudiants concernés sont pénalisés sur le plan de l'encadrement individuel à l'instrument.</li> </ul> <p><u>Les cours d'instrument second en musique technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Actuellement, les étudiants inscrits au programme technique « Interprétation en musique populaire » ne peuvent pas choisir un instrument classique comme instrument second. De plus, comme il n'y a pas de cours d'instrument second prévus dans le programme de musique préuniversitaire, la situation inverse est la même, donc il n'est pas possible de faire un instrument second en musique populaire pour un étudiant inscrit en musique préuniversitaire. Serait-il pertinent de diversifier les horizons musicaux pour tous les étudiants en musique, peu importe le volet dans lequel ils sont inscrits?</li> </ul>		

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Cours de plus de 45 heures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Certains cours sont encore « jumelés » en un seul cours de 60 heures ou plus. Est-ce que ce jumelage est toujours nécessaire? Est-ce que les cours de chorale et de petits ensembles de deuxième et troisième session (551-ML6-LG et 551-MM9-LG) ainsi que le cours de l'épreuve synthèse de programme (ESP) et musique d'ensemble (551-MMD-LG) pourraient bénéficier d'être des entités distinctes?</li> </ul> <p>En effet, la première session de petits ensembles est un cours indépendant de deux périodes, il pourrait être bénéfique que les trois autres cours de petits ensembles soient également des entités distinctes afin de favoriser et maximiser la progression individuelle des étudiants à l'intérieur des cours de musique d'ensemble.</p>		
<p><b>COHÉRENCE</b> (Le programme constitue un tout intégré.)</p>	<p><b>Techniques professionnelles de musique et chanson</b> <i>Interprétation en musique populaire (551.AA) et</i> <i>Composition et arrangement (551.AB)</i></p> <p><u>Séquence des préalables.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Principalement entre les cours d'instrument principal et les cours de musique d'ensemble, ainsi qu'entre les cours de musique d'ensemble et les cours de stylistique musicale. Actuellement, les étudiants qui ne poursuivent pas les cours d'instruments (lors d'un abandon ou d'un échec des cours) peuvent toutefois continuer les cours de musique d'ensemble puisqu'aucun préalable relatif ou absolu n'existe entre ces cours. Conséquemment, ces étudiants (qui n'ont pas continué à progresser individuellement sur leur instrument principal) altèrent la dynamique, le niveau et la qualité du groupe de musique d'ensemble dans lequel ils se retrouvent (impact sur le cheminement des étudiants et lors de l'évaluation de l'atteinte de la compétence).</li> </ul>	<p>Revoir le descriptif de programme.</p>	<p>Réévaluer l'encadrement et la structure pédagogiques actuellement mis de l'avant dans les cours (préalables, pondérations, activités pédagogiques, plans-cadres, etc.) et dans le programme.</p>



Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p>Plus précisément entre la session d'automne 2018 et celle de l'automne 2019, 12 étudiants n'ont pas poursuivi leurs cours d'instrument principal, mais ont tout de même poursuivi les cours de musique d'ensemble. De ces 12 étudiants, deux seulement ont réussi leurs cours de musique d'ensemble, alors que les dix autres ont soit échoué à leurs cours de musique d'ensemble ou ont quitté leur programme d'étude.</p> <p><u>Musique d'ensemble en musique populaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a un déséquilibre instrumental dans certains groupes de musique d'ensemble. Il peut y avoir des formations de 5 à 9 musiciens, 1 ensemble vocal de 18 chanteurs et 1 ensemble de guitares de 6 à 8 guitaristes. Il y a souvent de 2 à 4 chanteurs par groupe. Il arrive également que quelques étudiants soient associés à plusieurs groupes afin de combler le déséquilibre instrumental.</li> </ul> <p><u>Musicien de studio – Laboratoire de stylistique québécoise - Laboratoire de stylistique I et II</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a un déséquilibre instrumental dans certains groupes. Il y a 3 à 4 laboratoires par session et seulement un de ces laboratoires possède une section rythmique complète. Les autres laboratoires sont assistés par musique électronique. Conséquemment, le contexte de réalisation musicale n'est pas le même pour tous les groupes.</li> <li>&gt; Par exemple, un des laboratoires est constitué de 5 chanteurs et 1 batteur alors que d'autres peuvent comprendre 5 chanteurs, 2 guitaristes et 1 batteur. Il peut arriver d'avoir 1 seul bassiste ou 1 seul claviériste pour 4 laboratoires.</li> </ul>		<p>Réévaluer l'ensemble de l'axe des cours de musique d'ensemble (musicien de studio – musique d'ensemble en musique populaire – laboratoire de stylistique Québécoise - laboratoire de stylistique I et II).</p>

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>La compétence : Improviser en musique populaire (01FX).</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Est-elle répartie dans de trop nombreux laboratoires (elle se retrouve ainsi morcelée dans plusieurs parties de cours)? Conséquemment, ce ne sont pas tous les enseignants de tous les cours dans lesquels elle se retrouve qui l'évaluent de la même manière. De plus, le temps alloué et consacré à cette partie de la compétence n'est possiblement pas égal d'un cours à l'autre. Cette compétence devrait-elle être complète dans un seul cours? Si oui, quelle serait la meilleure session pour insérer ce nouveau cours?</li> </ul> <p><u>Il y a une inadéquation entre le niveau de lecture exigé dans le cours de stylistique I et le niveau de lecture réel de plusieurs chanteurs.</u></p> <p><u>Présence scénique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Cet aspect est traité uniquement dans un cours de musique d'ensemble en musique populaire, ce qui n'est pas suffisant. Cette notion importante de la réalité professionnelle n'est pas assez enseignée actuellement dans le programme.</li> </ul> <p><u>La réalité du marché du travail exige souvent d'apprendre plusieurs chansons dans un échéancier très court.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pertinence de créer dans le parcours du programme un cours qui reflète les exigences du marché du travail.</li> </ul>		<p>Réévaluer l'encadrement et la structure pédagogiques actuellement mis de l'avant dans les cours (préalables, pondérations, activités pédagogiques, plans-cadres, etc.) et dans le programme.</p>

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Utilisation des technologies dans certains cours.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; De nombreux logiciels et outils technologiques utilisés dans certains cours ne sont plus en lien avec la réalité du marché du travail.</li> </ul> <p><u>Évolution des instruments : voix et instruments à vent.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a un déséquilibre du nombre d'heure-contact entre les deux cours. La partie voix est de deux périodes et la partie instrument à vent est d'une seule période.</li> <li>&gt; Il y a beaucoup trop de matière dans la partie instrument à vent pour avoir qu'une seule heure-contact.</li> </ul>		
<p><b>COHÉRENCE</b> (Le programme constitue un tout intégré.)</p>	<p><b>Techniques professionnelles de musique et chanson</b> <i>Interprétation en théâtre musical (551.AC)</i></p> <p><u>Les cours <i>Jeu en théâtre musical : comédie (561-MJ3-LG)</i> et <i>Jeu en théâtre musical : drame (561-MJ4-LG)</i> – session 3 et 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a une situation problématique relative à l'ordre des éléments de contenu pour les cours de jeu de 2<sup>e</sup> année (« Drame » habituellement donné à l'automne et « Comédie » habituellement donné à l'hiver). Peu importe le contenu vu dans chacun de ces cours, il devrait y avoir une progression dans la maîtrise des six compétences associées à ces cours entre la session d'automne et celle d'hiver.</li> </ul> <p>Or, actuellement, un étudiant peut passer de la session 3 à la session 4, même s'il échoue au cours auquel il était inscrit à la session 3. En effet, aucun de ces deux cours n'est préalable à l'autre, ce qui sur le plan pédagogique n'est pas logique.</p>	<p>Revoir le descriptif de programme.</p>	<p>Réévaluer l'encadrement et la structure pédagogiques actuellement mis de l'avant dans les cours (préalables, pondérations, activités pédagogiques, plans-cadres, etc.) et dans le programme.</p>

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Le cours <i>Représentation publique en théâtre musical</i> (561-MJP-LG) – session 5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a un manque d’encadrement en lien avec la diction dans ce cours (rien n’est prévu à ce sujet dans le plan-cadre du cours). Même rendus en 3<sup>e</sup> année du DEC en <i>Interprétation en théâtre musical</i>, les étudiants ne sont pas encore assez autonomes dans la préparation de la production liée à ce cours pour ne plus avoir d’encadrement au niveau de la diction. D’ailleurs, une fois sur le marché du travail, les professionnels appelés à jouer dans des productions théâtrales ont encore, à l’occasion, un encadrement au niveau de la diction lors de ces productions. Toutefois, cet encadrement arrive rarement lors des productions en théâtre musical. Il est donc important que la maîtrise de la diction soit acquise lors de la formation des étudiants en théâtre musical.</li> <li>&gt; Est-ce qu’il y a assez d’heures totales accordées à ce cours en lien avec la réalité de ce qui est fait dans le milieu professionnel (135 heures totales allouées à ce cours pour monter une production contre un minimum de 150 heures dans le milieu professionnel pour une même production)?</li> <li>&gt; De plus, actuellement, une heure contact de ce cours est allouée par semaine à un professeur en <i>Théâtre-production</i> pour l’encadrement des étudiants en lien avec la réalisation des costumes, des décors et des accessoires. Conséquemment, cela enlève une heure contact qui pourrait être allouée au cours de jeu (une heure par semaine pour l’ensemble des étudiants du cours, donc 1 seul groupe, contrairement au reste du cours qui est donné en 2 ou 3 groupes). Est-ce que ce choix est toujours justifiable sur le plan pédagogique? Cette heure contact allouée présentement à <i>Théâtre-production</i> ne devrait-elle pas être dédiée au cours de jeu ou, encore, à l’encadrement manquant au niveau de la diction?</li> </ul>		

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Le cours <i>Gestion professionnelle</i> (561-TGF-LG) – session 5</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ce cours, suivi conjointement avec les étudiants du programme <i>Interprétation théâtrale</i> (561.CO), sera bientôt modifié à la suite de l’implantation du nouveau programme <i>Interprétation théâtrale</i> (561.CO). Il serait alors important d’évaluer si le contenu de ce nouveau cours sera encore pertinent et en lien avec les besoins d’insertion professionnelle des étudiants en <i>Interprétation en théâtre musical</i> (551.AC).</li> </ul> <p><u>Le cours <i>Spectacle d’intégration en théâtre musical</i> (ESP) (561-MJL-LG) – session 6</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Il y a un manque d’encadrement en lien avec la diction dans ce cours (rien n’est prévu à ce sujet dans le plan-cadre du cours). Même rendus en 3<sup>e</sup> année du DEC en <i>Interprétation en théâtre musical</i>, les étudiants ne sont pas encore assez autonomes dans la préparation de la production liée à ce cours pour ne plus avoir d’encadrement au niveau de la diction. D’ailleurs, une fois sur le marché du travail, les professionnels appelés à jouer dans des productions théâtrales ont encore, à l’occasion, un encadrement au niveau de la diction lors de ces productions. Toutefois, cet encadrement arrive rarement lors des productions en théâtre musical. Il est donc important que la maîtrise de la diction soit acquise lors de la formation des étudiants en théâtre musical.</li> <li>&gt; Est-ce qu’il y a assez d’heures totales accordées à ce cours en lien avec la réalité de ce qui est fait dans le milieu professionnel (150 à 175 heures totales allouées à ce cours pour monter une production contre un minimum de 225 heures dans le milieu professionnel pour une même production)?</li> <li>&gt; Lorsque le cours est dispensé par un metteur en scène « invité » appelé à travailler avec les étudiants sur la production (ESP), puisqu’il n’est pas un enseignant au sens propre de la convention collective, la note finale du cours ne peut être accordée par ce dernier. Cela occasionne des problèmes de gestion quant à l’attribution des notes.</li> </ul>		

Critères à évaluer	Constats	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
	<p><u>Le cours Laboratoire d'interprétation (561-MJL-LG) [cours de préparation d'auditions] – session 6</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lors de la dernière révision du programme en 2014-2015, ce cours était une « expérimentation » à réévaluer après l'implantation de la nouvelle grille de cours. La pertinence de ce cours (c.-à-d. un cours de seulement deux périodes par semaines, 30 heures, donné en un seul groupe) est donc à réévaluer, possiblement en lien avec les heures manquantes dans les autres cours de jeu de 3<sup>e</sup> année.</li> </ul> <p><u>Les cours de jeu de 3<sup>e</sup> année : Représentation publique en théâtre musical (561-MJP-LG) – session 5 et Spectacle d'intégration en théâtre musical (ESP) (561-MJL-LG) – session 6</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Certains étudiants réussissent à passer d'une session à l'autre sans avoir nécessairement atteint toutes les compétences dans les trois arts ce qui a un impact sur l'apprentissage des autres étudiants lors du travail en groupe, particulièrement en fin de formation quand le travail en groupe est omniprésent dans l'ensemble des cours.</li> </ul>		<p>Réviser et redéfinir certains critères d'évaluation afin de préciser les niveaux d'atteinte partielle et finale des compétences.</p>
<p><b>ADÉQUATION DES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES AUX BESOINS DE FORMATION</b> (Quantité et qualité des ressources affectées au programme)</p>	<p><b>Musique préuniversitaire et techniques</b></p> <p><u>Déficit au département de musique (financement versus allocation), principalement lié au programme préuniversitaire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La baisse graduelle et constante du nombre d'étudiants inscrits dans les différents programmes préuniversitaires de musique (le volet classique et ses doubles DEC) entraîne un déséquilibre entre le financement accordé par le MEES et l'allocation professorale que le collège doit fournir au département de musique afin de pouvoir donner l'ensemble de ses cours.</li> </ul>	<p>Identifier des solutions en fonction de leurs réels impacts à amortir le déficit au niveau du financement du département de musique.</p>	<p>Initier une réflexion sur les pistes de solutions possibles et durables (par exemple, analyser la faisabilité de créer <u>des cours communs</u> entre certains des programmes de musique).</p>

## Échéancier

Les tableaux suivants donnent un aperçu des principales étapes de cette évaluation.

**Tableau 2 – Devis d'évaluation (Automne 2019)**

ÉTAPES	INSTANCES	DATES
Identification des enjeux et des objectifs du devis d'évaluation	Consultations sous-départementales (musique préuniversitaire, musique populaire et théâtre musical)	Septembre, octobre et novembre 2019
Rédaction du devis d'évaluation	Comité d'évaluation	Septembre, octobre et novembre 2019
Présentation du devis d'évaluation	Département de musique	20 novembre 2019
	Régie pédagogique	2 décembre 2019
	Comités de programme	4 décembre 2019
Adoption du devis d'évaluation	Départements	11 décembre 2019
	Comités de programme (voie électronique)	12 décembre 2019
	Commission des études	19 décembre 2019
	Conseil d'administration	18 février 2020

**Tableau 3 – Rapport d'évaluation (Hiver 2020) / proposition**

ÉTAPES	INSTANCES	DATES
Recherche et identification de solutions en lien avec les constats soulevés dans le devis d'évaluation	Consultations par secteurs (musique préuniversitaire, musique populaire et théâtre musical)	Janvier et février 2020
Analyse des données recueillies et des solutions retenues	Comité d'évaluation	Février et mars 2020
Rédaction du rapport d'évaluation	Comité d'évaluation	Janvier, février et mars 2020
Présentation du rapport d'évaluation	Département de musique	11 mars 2020
	Régie pédagogique	23 mars 2020
	Comités de programme	1 <sup>er</sup> avril 2020
Adoption du rapport d'évaluation	Département de musique	8 avril 2020
	Départements	29 avril 2020
	Comités de programme	6 mai 2020
	Commission des études	29 mai 2020
	Conseil d'administration	16 juin 2020